

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N° 2023 003 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉGLY

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 3 février 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace 520 sous la présidence de Monsieur Philippe LEHMANN, 1 <sup>er</sup> adjoint, pour le Maire absent.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 3 février 2023	<b>Étaient présents :</b> MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 27	<b>Absents représentés :</b> M. MATT par M. LEHMANN, MME MILLER par M. FROGER, MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX, MME MARIE par MME ROCH, M. LANOË par MME BALRADJE
PRÉSENTS : 20	<b>Absents excusés :</b> M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 25	M. MONROIG a été élu secrétaire de séance.

**ÉCOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX**

Monsieur Philippe LEHMANN 1<sup>er</sup> Maire-adjoint chargé du développement urbain, du développement économique et numérique expose à l'assemblée que la municipalité a décidé d'engager des travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT. L'isolation thermique par l'extérieur des façades et pignons, l'étanchéité de la toiture et le remplacement des menuiseries extérieures seront réalisés.

Il précise qu'une déclaration préalable de travaux doit être déposée avant de commencer les travaux. Il revient au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer ladite déclaration de travaux.

Le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 421-4 du Code de l'urbanisme,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable le 19 janvier 2023, et par la commission des finances et des affaires administratives le 2 février 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école maternelle Charles PERRAULT,

**AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 15/2/23  
et de la publication le : 16/02/23  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire d'Égly

MATT Édouard